



NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Orange annonce les résultats de son offre de rachat sur des obligations hybrides existantes

Orange annonce aujourd'hui les résultats de l'offre de rachat initiée le 27 mars 2024 (l'« **Offre de Rachat** ») en vue du rachat partiel de deux souches d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée et portant intérêt à taux fixe réajustable en circulation. Les détails de ces résultats sont décrits ci-dessous :

- s'agissant des obligations super-subordonnées à durée indéterminée d'un montant de 1 milliard d'euros ayant une première date de refixation du taux d'intérêt le 15 avril 2025, portant intérêt à taux fixe réajustable et admises à la négociation sur Euronext Paris (ISIN FR0013413887) (les **Obligations Existantes NC 2025**) :
 - a) le montant total en principal valablement apporté à l'Offre de Rachat s'élève à 647.400.000 euros ;
 - b) le montant d'acceptation pour les Obligations Existantes NC 2025 est de 549.700.000 euros ;
 - c) le prix de rachat des Obligations Existantes NC 2025 est de 98,60% ;
 - d) le montant nominal des Obligations Existantes NC 2025 en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat sera de 450.300.000 euros ;
- s'agissant des obligations super-subordonnées à durée indéterminée d'un montant de 1,25 milliard d'euros ayant une première date de refixation du taux d'intérêt le 1^{er} octobre 2026, portant intérêt à taux fixe réajustable et admises à la négociation sur Euronext Paris (ISIN XS1115498260) (les **Obligations Existantes NC 2026**) :
 - a) le montant total en principal valablement apporté à l'Offre de Rachat s'élève à 444.619.000 euros ;
 - b) le montant d'acceptation pour les Obligations Existantes NC 2026 est de 150.000.000 euros ;
 - c) le prix de rachat des Obligations Existantes NC 2026 est de 102,418% ;
 - d) le montant nominal des Obligations Existantes NC 2026 en circulation à compter du règlement de l'Offre de Rachat sera de 1.100.000.000 euros.

Le règlement de l'Offre de Rachat est prévu le 10 avril 2024.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 44,1 milliards d'euros en 2023 et 137 000 salariés au 31 décembre 2023, dont 73 000 en France. Le Groupe servait 298 millions de clients au 31 décembre 2023, dont 254 millions de clients mobile et 25 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business. En février 2023, le Groupe a présenté son plan stratégique "Lead the Future", construit sur un

nouveau modèle d'entreprise et guidé par la responsabilité et l'efficacité. "Lead the Future" capitalise sur l'excellence des réseaux afin de renforcer le leadership d'Orange dans la qualité de service.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com et l'app Orange News ou pour nous suivre sur Twitter : @presseorange.

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse Orange :

Tom Wright ; 06 78 91 35 11 - tom.wright@orange.com

Caroline Cellier ; 06 07 25 00 06 – caroline.cellier@orange.com

AVERTISSEMENT : NE PAS DISTRIBUER AUX ETATS-UNIS

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'ordres d'achat ou de souscription de valeurs mobilières, en particulier aux États-Unis, au Japon, Canada, Australie, Royaume-Uni. La diffusion de ce document peut dans certains autres pays faire également l'objet d'une réglementation spécifique. Aucune offre de vente ou sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription de valeur mobilière ne saurait être effectuée dans un pays ou territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la réglementation en vigueur ou avant son enregistrement ou sa qualification en vertu du droit boursier en vigueur dans ledit pays ou territoire. En particulier, les valeurs mobilières ne peuvent être ni offertes ni cédées aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933 (tel que modifié).